

DISPOSITIONS LÉGALES DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Date limite de versement : 28 Février 2018

Taux de la taxe : 0.68 % de la masse salariale de l'année civile précédente.

L'EREA/LEA de Charnay les Mâcon est habilité à percevoir la taxe au titre des catégories suivantes :

Ouvriers qualifiés - Cadres moyens - Enseignement ménagers

Rappel du barème (selon l'activité professionnelle)

CATÉGORIES	A	B
Ouvriers et employés spécialisés ou qualifiés Niveau IV et V	65 %	35 %
Enseignement ménager		
Cadres moyens		
Niveau IV		

Modalités de versement

Le versement se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un organisme collecteur en précisant que l'affectation de cette somme est destinée à :

L'EREA-LEA Claude Brosse de Charnay les Mâcon

Vous pouvez aussi verser votre taxe "en nature" sous réserve qu'il s'agisse de matière d'œuvre ou de matériel pédagogique pour le fonctionnement des champs professionnels des classes de 4^{ème} et 3^{ème} et des filières Professionnelles :

Maçon, Peintre Applicateur de Revêtement,

Horticulture productions florales ou légumières, Travaux paysagers.

Un reçu libératoire vous sera adressé par notre établissement dès réception de votre versement.

LYCÉE Claude BROSSÉ
ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE
297 Rue saint Martin des Vignes
71850 CHARNAY les MÂCON

Renseignements et contact:

Yann BUISSON, Directeur
délégué aux formations
professionnelles
03 85 20 96 90
yann.buisson@ac-dijon.fr



web

EREA-LEA CLAUDE BROSSÉ
297 rue Saint-Martin des Vignes
71850 CHARNAY LES MÂCON
Tel: 03 85 20 96 90 – Fax: 03 85 20 96 89
Mail: 0711050f@ac-dijon.fr Site web: <http://ereaa71-claudebrosse.ac-dijon.fr>



Taxe d'apprentissage 2017



**VOTRE
SOUTIEN EST
ESSENTIEL**

Madame, Monsieur,

Tous les ans, notre établissement sollicite les entreprises au sujet de la taxe d'apprentissage. Ce financement représente pour nous une ressource indispensable dans l'équipement de nos ateliers. C'est pour cette raison que nous vous sollicitons afin que vous favorisiez notre établissement lors de la campagne en cours.

Depuis 50 ans, l'ÉREA-LEA Claude Brosse forme à Charnay les Mâcon des futurs professionnels des métiers du bâtiment et de l'agriculture.

Voici nos résultats aux examens de juin 2017 :

CAP du bâtiment : 100 % de réussite	CAP de l'agriculture : 100 % de réussite
--	---

Ces résultats sont la preuve que la confiance que vous portez à notre établissement n'est pas vaine et nous vous remercions.

Cette année, la taxe versée nous a permis de compléter notre parc de machines et de financer l'achat de matériaux innovants afin de continuer à former nos élèves aux techniques actuelles.

Si vous nous choisissez pour nous faire bénéficier de la taxe d'apprentissage, **vous devez le préciser** à votre organisme consulaire ou collecteur habituel (OCTA) en indiquant sur votre bordereau de versement:

L'ÉREA-LEA de Charnay les Mâcon.

Vous trouverez les dispositions légales de la Taxe d'apprentissage et les modalités de versement en dernière page.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur délégué aux formations professionnelles
Yann BUISSON

La Gestionnaire
Cécile BAILLES



NOS FORMATIONS	
	ATELIER HORTICULTURE CAP Horticulture Formation d'ouvrier horticole et maraîcher - Réaliser la mise en culture de végétaux - Conditionner les produits et les vendre
	ATELIER MACONNERIE CAP Maçon Formation d'ouvrier maçon - Construire des murs, façades et cloisons - Réaliser différents coffrages et ferrillages - Effectuer l'étanchéité des locaux
	ATELIER TRAVAUX PAYSAGERS CAP Travaux Paysagers Formation de jardinier et d'ouvrier paysagiste - Aménager et entretenir des espaces verts et des décors végétaux d'intérieur ou d'extérieur
	ATELIER PEINTURE CAP Peinture Formation de peintre d'intérieur, peintre en bâtiment et peintre finisseur. - Réaliser les finitions et embellissement des surfaces par application de peinture ou de revêtement muraux